

PROVISOIRE

E/2006/SR.36
27 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2006
Débat général

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 36ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 24 juillet 2006, à 10 heures

Président : M. ČEKUOLIS (Lituanie) (Vice-Président)

SOMMAIRE

Coopération régionale (*suite*)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et la population arabe dans le Golan syrien occupé (*suite*)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Questions de coordination, questions relatives au Programme et autres questions

- a) Rapports des organes de coordination
- b) Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2008-2009
- c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique
- f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

En l'absence de M. Hachani (Tunisie), M. Čekuolis (Lituanie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Coopération régionale (suite) (A/60/853-E/2006/75, E/2006/15 et Add.1, E/2006/16, E/2006/17, E/2006/18, E/2006/19 et E/2006/20)

M. Miyashita (Japon), se référant à la résolution relative à l'admission de son pays au sein de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (projet de résolution I, publié sous la cote E/2006/15/Add.1), remercie les membres de la CEPALC de leur soutien et demande au Conseil d'adopter la résolution en question.

M. Rosengren (Observateur de la Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, accueille favorablement la réforme de la Commission économique pour l'Europe (CEE), une réforme modèle qui devrait être reproduite ailleurs dans le système des Nations Unies. L'objectif était de réformer la CEE en partant de la base et le résultat est positif, ce qui prouve qu'une réforme peut réussir si elle répond à une demande. Le remplacement de quatre organes de prise de décisions par un seul comité exécutif a déjà amélioré l'organisation en la simplifiant et donne de bons résultats. Il conviendrait de prendre d'autres mesures en vue, essentiellement, d'exécuter le plan de travail axé sur l'intensification des travaux de la CEE dans les domaines où elle possède des compétences reconnues et sur la consolidation de ses liens de partenariat avec d'autres organismes sous-régionaux.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation appuie vigoureusement le projet de résolution sur la réforme de la CEE (publié sous la cote E/2006/15/Add.1), qui vise à rationaliser la structure de la CEE et à réaffecter ses ressources et qui offre un modèle de réforme partant de la base.

M. Mérorès (Haïti) exprime sa reconnaissance pour le rôle important joué par les commissions régionales afin d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à résoudre les difficultés auxquelles ils se heurtent. Son gouvernement se réjouit tout particulièrement de l'assistance fournie par la CEPALC après les crises des deux années précédentes et l'instauration de la démocratie en Haïti. La CEPALC

a contribué dans une mesure décisive à l'organisation d'une importante réunion avec des donateurs et collaborera étroitement à son suivi.

M. Rahman (Chef du Bureau des commissions régionales à New York) souligne que les commissions régionales tiennent à améliorer la coordination et à faire preuve d'une flexibilité toujours plus grande dans l'adaptation de leurs activités, afin que celles-ci répondent aux besoins des États Membres et de chaque région en particulier et renforcent encore davantage la complémentarité et les effets de synergie entre les diverses parties prenantes au niveau opérationnel. Pour cela, il faut une meilleure coordination entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales et une intensification de la coopération interrégionale, qui est particulièrement importante. La coopération se développe entre les commissions régionales : c'est le cas entre la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), dans le cadre de programmes communs mis en œuvre dans la région méditerranéenne. Parmi les moyens importants dont elles disposent pour poursuivre des objectifs de développement et promouvoir la coordination et la coopération, les commissions régionales peuvent compter sur les ressources du Compte pour le développement.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et la population arabe dans le Golan syrien occupé (suite)
(A/61/67-E/2006/13)

Projet de résolution sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et la population arabe dans le Golan syrien occupé (E/2006/L.17)

M. Attar (Arabie saoudite) présente le projet de résolution, qui exprime une grande préoccupation devant la situation du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et de la population arabe dans le Golan syrien occupé, et souligne la nécessité de mettre fin à l'occupation pour assurer à ces populations l'autodétermination et un développement économique et social. Les consultations sur le projet de résolution

se poursuivent; l'intervenant espère qu'elles déboucheront sur l'adoption du projet de résolution par un consensus qui traduira la volonté du Conseil de mettre fin aux souffrances des peuples des territoires occupés.

M. Khane (Secrétaire du Conseil) dit qu'il faudrait inclure les délégations algérienne et égyptienne dans la liste des auteurs initiaux du projet de résolution.

M. Rahman (Chef du Bureau des commissions régionales à New York) souligne que la note du Secrétaire général (A/61/67-E/2006/13) a été établie conjointement par l'ONU et des organisations non onusiennes travaillant dans le territoire palestinien occupé.

M. Moktar (Observateur de la Malaisie) se déclare profondément préoccupé par l'usage excessif et aveugle de la force par Israël, qui continue de causer d'immenses dégâts matériels, de graves blessures et des morts, y compris chez les femmes et les enfants, sans le moindre égard pour les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et le droit international humanitaire. Israël a détruit des infrastructures, des édifices gouvernementaux, des installations hydrauliques et des centrales électriques, a arrêté et détenu de façon arbitraire des ministres d'un gouvernement démocratiquement élu, des députés et d'autres personnalités et inflige une sanction collective au peuple palestinien. Les actes commis par Israël ont aggravé les épreuves et les souffrances de ceux qui vivent sous son occupation, ce qui prouve que le Gouvernement israélien n'est pas un partenaire valable pour la cause de la paix et qu'il considère le processus de paix avec cynisme. Les membres de la communauté internationale dans leur ensemble doivent conjuguer leurs efforts afin de faciliter l'instauration de la paix dans la région. L'intervenant prie instamment le Conseil d'adopter à l'unanimité le projet de résolution publié sous la cote E/2006/L.17.

M^{me} Al Aki (Observatrice du Liban) dit que le projet de résolution E/2006/L.17 rend compte de l'aggravation d'un problème chronique, celui des souffrances du peuple palestinien dans les territoires occupés, surtout à Gaza. Israël inflige une sanction collective qui touche les Palestiniens de toutes conditions, en particulier à cause du siège imposé à Gaza.

Compte tenu du massacre commis au Liban par les forces israéliennes, les Libanais sont sensibles aux épreuves endurées par leurs frères palestiniens. L'attaque contre le Liban a fait plus de 350 morts et un nombre encore plus grand de déplacés. Au Liban, Israël teste des armes illégales et utilise la faim et les blocus comme armes de guerre, en violation flagrante du droit international humanitaire, des instruments relatifs aux droits de l'homme et du droit à la vie. Ses agissements ne résoudront rien et ne peuvent qu'aggraver la situation, en mettant ainsi en danger la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement libanais demande un cessez-le-feu immédiat et la levée du siège imposé au Liban.

M. Huimasalo (Observateur de la Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, se déclare profondément inquiet devant la situation au Moyen-Orient, en particulier devant la dégradation de la situation humanitaire, la destruction d'infrastructures civiles et, pire encore, les pertes en vies humaines. La communauté internationale et toutes les parties en cause doivent faire tout leur possible pour remédier à la situation humanitaire désespérée du peuple palestinien et œuvrer à l'instauration d'une paix durable.

M. Abu-Koash (Observateur de la Palestine) dit que le massacre de civils et la destruction massive d'infrastructures vitales commis par Israël ont conduit la région au bord d'une véritable guerre. La communauté internationale se doit d'agir maintenant pour éviter que le carnage empire. Au cours des trois dernières semaines, les attaques israéliennes sur le territoire palestinien occupé ont causé la mort de plus de 100 civils, dont la moitié étaient des enfants, et ont fait un nombre bien plus élevé encore de blessés. Elles ont causé des dégâts immenses aux institutions et aux infrastructures car elles ont visé la seule centrale électrique de Gaza, des installations hydrauliques, des ponts, des écoles et des ministères.

Les Palestiniens se sont encore appauvris parce qu'Israël bloque illégalement les recettes fiscales palestiniennes et que l'aide extérieure a été annulée à la suite des élections parlementaires démocratiques tenues en janvier 2006. Moyennant quoi, près d'un tiers de la population a été touché par l'incapacité du Gouvernement de payer les salaires des travailleurs du secteur public. À l'heure actuelle, plus de 70 % des Palestiniens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le chômage, déjà élevé, est de nouveau en hausse et les

activités économiques déclinent car les communautés palestiniennes sont isolées par les incursions militaires, les points de contrôle et la construction du mur de séparation, qui empêche quelque 60 000 Palestiniens résidant à Jérusalem d'accéder aux écoles, aux services sociaux et aux lieux de travail. L'économie est au bord de l'effondrement, avec les profondes conséquences économiques et politiques que cela risque d'entraîner.

La crise humanitaire qui frappe les territoires est très grave. La nourriture est rare et les stocks de combustible et de fournitures médicales sont épuisés. Aujourd'hui, les interventions devraient consister essentiellement à apporter une aide et à donner un accès sans condition aux organismes humanitaires. Tous les plans de développement économique ou social sont ajournés *sine die*, aucun investissement et aucune croissance ne pouvant avoir lieu dans un tel contexte. Israël devrait offrir réparation pour les destructions commises non seulement en Palestine mais aussi au Liban. Le prétexte de la sécurité invoqué par Israël ne tient plus. Le déchaînement de violence de la part d'Israël doit s'arrêter et l'occupation des territoires palestinien, syrien et libanais par Israël doit cesser : c'est un préalable nécessaire au développement économique et social et à la paix.

M. León González (Cuba) condamne l'occupation israélienne des territoires occupés ainsi que l'agression menée contre le Liban, et exprime sa solidarité avec les peuples palestinien et libanais qui souffrent du déchaînement de violence de la part d'Israël. Dans cette occupation, Israël bafoue le droit humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme. Blocus, bouclage des frontières, exécutions extrajudiciaires, arrestations arbitraires, destruction d'habitations civiles, usage aveugle de la force, torture de détenus et sanction collective sont devenus monnaie courante sous l'occupation israélienne.

Israël impose un blocus maritime et aérien total au Liban et poursuit une politique génocidaire contre ses voisins arabes. Il mène une campagne militaire massive contre les territoires palestiniens et le Liban en violant l'espace aérien syrien et en bombardant constamment des zones fortement peuplées, visant jusqu'à des installations hydrauliques et des centrales électriques en Palestine et au Liban. Il faudrait agir rapidement pour faire cesser de tels actes de barbarie. Il faut prévoir des fournitures médicales pour soulager ceux qui souffrent. Les travailleurs et les véhicules

humanitaires doivent pouvoir travailler et circuler sans entrave.

Israël a pris comme prétexte l'enlèvement de soldats pour se livrer à une agression et à des violations massives des droits de l'homme, ainsi qu'à l'arrestation arbitraire de membres du Gouvernement et du Parlement palestiniens et d'autres civils innocents, y compris des enfants. L'Occident a mis un embargo sur l'aide aux Palestiniens parce qu'il rejette la volonté politique librement exprimée par les Palestiniens lors des élections de janvier, aggravant ainsi leurs épreuves. Et maintenant, Israël, prenant à nouveau le souci de sécurité comme prétexte, attaque l'État souverain du Liban. Le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de prendre une décision en raison du veto des États-Unis, ce qui garantit l'impunité de l'agresseur et prouve la nécessité de réformer cet organe. La communauté internationale doit demander le retrait immédiat d'Israël de Gaza et le respect des droits inaliénables des Palestiniens, notamment le droit d'avoir un État, avec Jérusalem-Est comme capitale, le droit au retour et le rétablissement des frontières de 1967 comme seule base de la paix.

M. Jazaïry (Observateur de l'Algérie) dit que le bouclage des territoires palestiniens par la puissance occupante est une atteinte à la dignité et à la vie même des gens et fait de leurs communautés de véritables ghettos. La puissance occupante continue de raser des bâtiments palestiniens, de déverser des déchets toxiques dans les territoires palestiniens et d'exploiter leurs ressources, tout en poursuivant la construction du mur de l'apartheid, avec un mépris total pour l'avis juridique prononcé par la Cour internationale de Justice et les résolutions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'armée israélienne a empêché des ambulances de circuler et attaqué des mosquées et des églises. La population palestinienne subit la destruction systématique de ses infrastructures et un massacre qui équivaut à un génocide. Les citoyens arabes de Jérusalem-Est font l'objet de discrimination dans tous les domaines. Sur le plan juridique, politique et moral, les politiques de la puissance occupante constituent une forme inacceptable de sanction collective.

Au Liban, l'armée israélienne a causé des destructions injustifiables au moyen d'armes interdites par les règlements internationaux, en violation flagrante des Conventions de Genève. Les actes commis par Israël constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Israël a mis comme

condition à l'arrêt de ses agressions l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, et cette résolution appelle avant tout au respect de l'intégrité et de la souveraineté territoriales du Liban. Pourtant, Israël lui-même a déjà bafoué de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

Le fond du problème tient à la continuation de l'occupation de la Palestine, du Golan syrien et des fermes du Chebaa par Israël. La seule solution possible passe par l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le respect du droit international. Seules la stabilité et la paix pourront préserver la dignité de la population, assurer l'emploi et la croissance et mettre fin à la violence.

M^{me} Mudie (Australie) dit qu'elle est préoccupée par le caractère partial du projet de résolution. Le Conseil se doit d'être impartial s'il veut réellement chercher des réponses aux besoins du peuple palestinien. Le Gouvernement australien a affecté un montant de 16 millions de dollars à l'aide au peuple palestinien et il est conscient qu'aucune véritable amélioration de la situation économique et sociale du peuple palestinien n'aura lieu sans une volonté résolue de toutes les parties de trouver un règlement global et négocié. Il partage la profonde préoccupation de la communauté internationale devant la violence en Israël, au Liban et dans les territoires palestiniens, qui a commencé avec les attaques du Hamas et du Hezbollah contre Israël, et il prie instamment toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue.

M. Puja (Indonésie) exprime la profonde préoccupation de sa délégation devant les derniers événements survenus à Gaza. De nombreuses importantes installations d'intérêt public ont été détruites au cours des attaques d'une ampleur démesurée menées par Israël, qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme et une grave infraction au droit international humanitaire. La destruction injustifiable d'infrastructures vitales dans la bande de Gaza, la poursuite de la construction du mur et le blocage des recettes fiscales palestiniennes compromettent les chances d'un État palestinien viable. L'intervenant prie instamment le Conseil de se joindre à ceux qui exigent que le Gouvernement israélien mette immédiatement fin à ses opérations militaires et prenne des mesures immédiates en vue de respecter les droits économiques et sociaux du peuple palestinien.

M^{me} Poitevien Cabral (Observatrice de la République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation appuie le projet de résolution. Les Palestiniens, comme tout autre peuple, ont droit à l'autodétermination et au respect de leur intégrité territoriale. Depuis longtemps, le Gouvernement vénézuélien plaide pour la création, dans la région, d'un État palestinien existant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Les participants à la Réunion des Nations Unies sur la question de Palestine pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont souligné la nécessité d'appliquer intégralement la feuille de route et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes. Le Gouvernement vénézuélien dénonce l'action unilatérale menée par Israël en Palestine et demande instamment à Israël de retirer ses troupes. Malheureusement, le Conseil de sécurité a les mains liées par le système du veto; il est peut-être temps d'envisager une réforme du Conseil de sécurité afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat, qui est d'assurer la paix et la sécurité dans le monde.

M. Levanon (Observateur d'Israël) dit que Gaza, même libéré, continue de faire la guerre et témoigne ainsi du véritable programme des Palestiniens, qui ont lancé quelque 350 roquettes contre des civils, des hôpitaux, des jardins d'enfants et d'autres installations israéliennes depuis le retrait d'Israël de Gaza, en 2005. La note du Secrétaire général (E/2006/13) porte sur l'année où le désengagement total d'Israël de Gaza a fait de ce territoire le premier territoire palestinien à avoir jamais été entièrement aux mains des Palestiniens. Toutefois, ceux-ci ont passé cette période non à construire des écoles ou des hôpitaux mais à lancer des roquettes. Ils font systématiquement appel à la violence pour avoir des avantages politiques. Ils ont dépassé les bornes en enlevant un caporal israélien sur le territoire souverain israélien, dans un acte de provocation commis par le Gouvernement dirigé par le Hamas, qui n'a nullement manifesté sa volonté de renoncer à ses agissements terroristes et n'a jamais manqué une occasion de rejeter les demandes qui lui ont été adressées de reconnaître Israël, de cesser la violence terroriste et de respecter les accords internationaux précédemment conclus. Quant à Israël, il fait de son mieux pour protéger ses citoyens, alléger les épreuves de la population civile et permettre aux organisations humanitaires de travailler. Malgré les incessantes activités terroristes du Hamas, Israël ne souhaite pas voir les Palestiniens souffrir et envoie

quotidiennement des biens essentiels de l'autre côté de la frontière, comme le confirme le rapport.

Le rapport soumis au Conseil n'est pas équitable envers Israël et passe sous silence la campagne de terreur menée contre les civils israéliens. Il sort de son contexte la situation socioéconomique des Palestiniens et détourne délibérément l'attention des questions humanitaires urgentes. Pendant ce temps, du fait du Hamas et du Hezbollah, des Palestiniens, des Libanais et des Israéliens meurent.

Israël a été choisi par le Conseil économique et social pour bénéficier d'un traitement spécial : la situation désastreuse en Somalie et les massacres aveugles au Darfour ne donnent lieu ici à aucun débat et à aucun projet de résolution. Ni le présent débat ni le projet de résolution examiné ne rapprochera les Palestiniens de la réalisation de leurs aspirations et n'améliorera leur sort. Ce qu'il faut, ce n'est pas une résolution, mais la libération des otages israéliens et l'arrêt du lancement de missiles et de la violence : en un mot, la fin de la culture de la haine.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) dit que le rapport est un document hautement politisé, qui présente des opinions comme des faits et utilise des groupes ayant des intérêts particuliers comme sources. Les statistiques ont été honteusement manipulées pour présenter la politique d'Israël sous les couleurs les plus sombres. Les auteurs reconnaissent à contrecoeur que la situation économique, sociale et financière des Palestiniens s'est améliorée au cours de l'année précédente en Cisjordanie, mais le rapport penche si manifestement pour un côté qu'il nuit à la capacité de l'ONU de jouer un rôle constructif dans la consolidation de la paix.

Ni les déclarations tendancieuses des intervenants précédents, ni le rapport, ni le projet de résolution E/2006/L.17 ne rendent compte des réalités du conflit israélo-palestinien. Bien au contraire, ils suggèrent que seules les actions menées par Israël méritent la réprobation. La délégation américaine demande au Gouvernement palestinien dirigé par le Hamas d'accepter les principes arrêtés par le Quatuor.

La politique du Gouvernement américain est conforme aux vues exprimées par les pays du G-8 : Israël et un État palestinien devraient vivre côte à côte en paix et en sécurité. Les États-Unis continuent d'apporter une aide aux Palestiniens par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et leur feront don de médicaments d'une valeur de 10 millions de dollars. Le Conseil devrait s'abstenir de mener des débats politiques tendancieux et centrer ses travaux sur des mesures concrètes permettant d'améliorer les conditions de sécurité, de stabilité et de paix dans la région.

Docteur Shibib [Organisation mondiale de la santé (OMS)] dit que la crise palestinienne a de graves conséquences pour la santé de la population du territoire occupé. Les médicaments essentiels manquent, ainsi que les services permettant de traiter des maladies non transmissibles, qui sont la première cause des décès et qui nécessitent non seulement un traitement ambulatoire mais également des services de laboratoire et d'orientation.

L'aide apportée par l'OMS dans le territoire occupé a trois volets : appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; assistance dans les domaines clefs de la santé publique; aide humanitaire en rapport avec la santé dans le cadre de la procédure d'appel global révisé. Récemment, l'OMS s'est réunie avec d'autres institutions et une trentaine de donateurs pour étudier comment éviter une crise sanitaire dans le territoire palestinien, et elle surveille l'évolution de la situation sanitaire en utilisant une liste d'indicateurs qu'elle a sélectionnés avec la collaboration de partenaires du système des Nations Unies. Il est important d'éviter la désorganisation des tâches essentielles de santé publique et de la prestation des services sanitaires les plus déterminants en attendant la phase opérationnelle du mécanisme de financement international temporaire mis en place sous l'égide du Quatuor. L'OMS ne souhaite pas créer un mécanisme parallèle mais s'efforce, en attendant, de parer aux besoins urgents en utilisant ses moyens internes limités, et elle prévoit d'accroître sa présence sur le plan technique afin d'assurer une meilleure coordination et d'offrir de façon durable des services et des programmes sanitaires essentiels dans la bande de Gaza.

M. Shoukry (Observateur de l'Égypte) dit que la crise actuelle a de graves conséquences pour les populations palestinienne et syrienne de la Cisjordanie et des hauteurs du Golan. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre fin à l'escalade des hostilités menées par Israël. L'occupation a aggravé les souffrances du peuple

palestinien par des actes qui, bien que qualifiés par l'armée israélienne d'actes de légitime défense, représentent en fait un usage démesuré de la force et une forme de sanction collective. Le blocus et la restriction de la circulation des Palestiniens désorganisent leurs soins de santé et leurs entreprises et pénalisent leur économie et leurs services. La confiscation de terres est une infraction aux Conventions de Genève et au droit international humanitaire et a divisé Jérusalem-Est, ce dont souffrent injustement des enfants et des personnes âgées, tandis que la construction du mur fragilise le tissu social palestinien.

La communauté internationale devrait réaffirmer sa solidarité avec les peuples palestinien, libanais et syrien. L'intervenant prie instamment le Conseil d'adopter une résolution ferme qui laisse clairement entendre que le siège des Palestiniens doit cesser. Les droits du peuple palestinien doivent être protégés et la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre fin à l'occupation israélienne.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/60/853-E/2006/75, A/61/62 et A/61/80-E/2006/72; E/2006/47)

M. Benítez Verson (Cuba), parlant au nom du Comité spécial de la décolonisation, souligne l'importance que revêt la coopération avec l'ONU et ses institutions pour les peuples des territoires non autonomes en vue de l'objectif d'administration autonome. Il appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial (E/2006/47) et le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'ONU (A/61/62).

La participation des territoires non autonomes aux programmes et aux activités du système des Nations Unies et d'organismes tels que l'Union africaine et le Forum des îles du Pacifique contribue à leur intégration au processus international de développement. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) inclut les territoires non autonomes dans les programmes

régionaux de gestion des catastrophes, de bonne gouvernance et d'assistance technique aux secteurs financiers et, dans les Tokélaou, il a contribué dans une très large mesure à la préparation du référendum sur la libre association avec la Nouvelle-Zélande. Il convient de féliciter le PNUD pour la clairvoyance avec laquelle il a abordé l'accomplissement de la mission d'aide de l'ONU aux territoires non autonomes.

De même, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a donné des conseils sur les réglementations internationales du travail, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a inclus les territoires non autonomes dans son Programme pour les petits États insulaires en développement. L'intervenant remercie le Département de l'information et le Département des affaires politiques de leur contribution au document préliminaire sur l'aide aux territoires non autonomes, qui constitue une première étape importante dans la diffusion d'informations sur les divers programmes d'aide des Nations Unies élaborés pour ces territoires.

Rappelant la résolution 2005/49 du Conseil économique et social, accueillant avec satisfaction la résolution 574 (XXVII) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui demande que les mécanismes nécessaires prévus pour ses membres associés, notamment les petits territoires insulaires non autonomes, participent aux sessions spéciales de l'Assemblée générale et aux travaux du Conseil économique et social, l'intervenant dit que le Comité spécial de la décolonisation se réjouit d'avance de la possibilité de travailler avec le Conseil économique et social à l'exécution de cette initiative. De même, le Comité spécial continuera de travailler en coopération avec le Conseil économique et social en vue d'aider les territoires non autonomes dans leur développement économique et social et de les rapprocher de l'objectif final de l'achèvement du processus de décolonisation.

Questions de coordination, questions relatives au Programme et autres questions

- a) Rapports des organes de coordination (E/2006/66)**
- b) Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/61/6)**

M. Civili (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires

interorganisations), présentant le rapport annuel pour 2005/06 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) (E/2006/66), dit que ce rapport témoigne de la volonté réaffirmée des organismes des Nations Unies de tout faire pour obtenir des résultats, de procéder aux réformes internes qui s'imposent pour porter ces résultats à leur niveau le plus élevé et d'accepter de rendre compte de la progression vers cet objectif. Il est à noter que les chefs de secrétariat ont vivement souhaité partager avec le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système les fruits de leur expérience et leurs réflexions sur les modalités permettant d'améliorer sur le plan qualitatif la capacité du système international d'entretenir le développement. Les idées maîtresses communiquées par les chefs de secrétariat au Groupe d'experts ont été les suivantes : contribuer à simplifier le système évitant les solutions trop simplistes; cibler les tâches essentielles sans pour autant négliger la nécessité de renforcer les effets de synergie et de se pencher sur les questions économiques et sociales complexes; aller au-delà des symptômes pour étudier les causes profondes des problèmes; prendre en compte toutes les questions qui ont une incidence sur l'efficacité et la cohérence, notamment la gouvernance et les mécanismes de financement.

Le CCS reconnaît que la capacité du système des Nations Unies d'avancer est, dans une certaine mesure, tributaire de l'efficacité du Conseil économique et social dans l'exercice des nouvelles fonctions qui lui ont été confiées lors du Sommet mondial de 2005. Au cours de l'année précédente, l'un des principaux freins aux progrès de la coordination a été l'absence de volonté politique et le fait que les organismes intergouvernementaux ne se sont pas suffisamment acquittés de leurs fonctions à l'échelle du système. La Déclaration du Millénaire a eu un effet fédérateur aussi grand parce qu'elle a donné au système un cadre d'action commun qui met à contribution et engage tous ses éléments constitutifs. De même, aucune décision prise par l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social n'a eu autant d'incidence sur le système des Nations Unies dans son ensemble que les résolutions adoptées dans le cadre de l'examen triennal complet, qui porte sur les modalités de travail du système dans le domaine des activités opérationnelles de développement. Les nouvelles tâches du Conseil, notamment la tenue des examens de fond au niveau ministériel et du Forum de la coopération pour le

développement, laissent espérer que l'on s'acheminera réellement vers une amélioration de la coordination du système de coopération pour le développement.

L'option retenue par le Conseil pour structurer les nouvelles réunions déterminera le futur programme de travail du CCS. Comme les examens de fond annuels au niveau ministériel et le Forum de la coopération pour le développement porteront sur un éventail de questions qui ne se limitera pas au fonctionnement à proprement parler du système, le débat consacré aux questions de coordination pourra, en temps voulu, devenir le cadre principal du dialogue sur la contribution spécifique du système à la poursuite des objectifs de développement convenus à l'échelon international. À cet égard, l'intervenant espère que le Conseil retiendra la proposition du Secrétaire général en faveur de l'organisation de réunions avec les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, y compris les institutions œuvrant pour les infrastructures, telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI), qui jouent un rôle important dans la promotion du développement tout en étant quelque peu extérieurs au dialogue avec le Conseil.

M. Miller (États-Unis d'Amérique), se déclarant surpris qu'aucun autre représentant n'ait demandé la parole au sujet des points a) et b), dit que le fait qu'une question aussi importante que la coordination retienne aussi peu l'attention est l'une des raisons pour lesquelles le Conseil économique et social est largement considéré comme un organe n'ayant ni capacité d'action ni résultats. Il serait curieux de savoir si un participant à la réunion a eu le temps de lire le document très long et très détaillé soumis au Conseil sur le Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/61/6). Or, pour pouvoir accomplir les tâches vastes et diverses qui lui ont été confiées, le Conseil doit arriver à étudier les détails donnés dans de tels documents. L'intervenant espère que, l'année prochaine, le Conseil parviendra à centrer son attention sur une question que sa délégation considère comme très importante.

M. Khan (Division des services d'appui au Conseil économique et social et de la coordination au Département des affaires économiques et sociales) dit que le Secrétariat a proposé à maintes reprises d'autres options pour le traitement du Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal et autres documents

volumineux de ce genre. Le Conseil peut examiner le document lors du débat consacré aux questions de coordination plutôt que lors du débat consacré aux questions diverses, au cours duquel ce document est trop souvent relégué au second plan à cause de questions controversées qui exigent beaucoup de temps. Il est grand temps de s'attaquer à un problème qui empêche le Conseil de s'acquitter avec efficacité de ses tâches de coordination.

M^{me} Fernando (Sri Lanka), approuvant la suggestion de M. Khan, demande s'il serait également possible d'établir un résumé analytique des documents très longs tels que les différents fascicules du document A/61/6.

M. Civili (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) indique que le document du cadre stratégique, contrairement au document plus succinct sur le tour d'horizon du système, établi par le CCS, est plutôt destiné à l'Assemblée générale qu'au Conseil économique et social. Si les membres du Conseil le souhaitent, le Secrétariat peut établir un document récapitulatif des questions relevant spécifiquement du Conseil et revêtant pour lui un intérêt particulier.

Le Président invite le Conseil à prendre note du rapport annuel pour 2005/06 du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (E/2006/66).

Il en est ainsi décidé.

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2006/79)

f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (E/2006/63)

M. Khan (Division des services d'appui au Conseil économique et social et de la coordination au Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2006/79), qui rend compte des mesures prises par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique et le Secrétariat pour mettre les ressources du Secrétariat à la disposition des États Membres. Ces mesures ont visé essentiellement à améliorer les conditions de travail des délégations, notamment en installant l'accès sans fil à l'Internet dans les zones ouvertes au public au Siège, à New York, en installant des panneaux

électroniques à l'entrée des salles de réunion et en créant un modèle de site Web facilitant les procédures des élections à l'intention des organismes des Nations Unies. Le Groupe de travail s'est employé efficacement à offrir des services informatiques à la communauté diplomatique, dans le cadre de l'actuelle modernisation des ressources du Secrétariat.

S'agissant de la note du Secrétaire général sur le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (E/2006/63), l'intervenant rappelle que le mandat de quatre ans du Groupe d'étude s'est achevé en décembre 2005. Celui-ci a constitué une expérience réussie d'un cadre où de nombreuses parties prenantes ont pu dialoguer sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et, en particulier, sur leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Groupe d'étude n'a pas été prévu pour être un organe de négociation; il a réuni des décideurs de haut niveau de tous les groupes de parties prenantes autour des questions stratégiques relatives aux TIC en vue d'aider les États Membres à appliquer ces technologies à la poursuite des objectifs du Millénaire. Il a joué un rôle clef lors des deux parties du Sommet mondial sur la société de l'information, faisant valoir le rôle central que les TIC peuvent jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire et la promotion d'une société de l'information universelle et non exclusive. Il a également contribué dans une mesure décisive à mettre en valeur le rôle que le secteur privé peut jouer dans ce domaine. Il a plaidé avec succès pour le changement des conceptions, pratiques et politiques relatives aux TIC, surtout dans les pays en développement, les pays en transition et la Communauté d'États indépendants (CEI), montrant que ces technologies ont des applications sectorielles et intersectorielles et permettent de transformer et de dépasser les modèles traditionnels de développement. L'intervenant signale que les travaux du Groupe d'étude ont été entièrement menés à bien grâce à des contributions volontaires, à un coût très réduit pour le budget ordinaire de l'ONU.

Grâce à l'expérience réussie du Groupe d'étude, on dispose d'un modèle qui peut être reproduit ailleurs. C'est pourquoi le Secrétaire général vient de lancer l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement, par l'intermédiaire de laquelle l'ONU continuera de jouer un rôle dirigeant, en coordonnant

toutes les parties prenantes en vue de répondre à la demande des États Membres en matière de TIC. L'Alliance mondiale est une structure qui peut mener à des réalisations beaucoup plus vastes que le Groupe d'étude, inclut des représentants de haut niveau du secteur privé et constituera un réseau de réseaux fonctionnant aussi bien au niveau des décideurs qu'au niveau technique. Le Groupe d'étude, qui a jeté les bases de l'Alliance mondiale, a montré qu'en prenant des initiatives novatrices, l'ONU pouvait continuer de fonctionner et d'obtenir des résultats importants au XXI^e siècle.

M. Petrov (Fédération de Russie) se réjouit des initiatives prises par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique pour améliorer l'accès des États Membres aux services informatiques de l'ONU; ces initiatives devraient être élargies à tous les centres des Nations Unies. Il se réjouit également des mesures adoptées pour faciliter les travaux des délégations, améliorer la coordination avec le Secrétariat et prévoir des formations pour les délégations. Le mandat du Groupe de travail spécial devrait être prorogé d'un an.

L'intervenant souligne l'importance des travaux du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, en particulier sa contribution aux deux parties du Sommet mondial sur la société de l'information, tenues à Genève et à Tunis. Sa délégation approuve le lancement de l'Alliance mondiale et se réjouit d'avance de continuer de travailler en coopération avec les parties prenantes internationales à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial de 2005 et du Sommet mondial sur la société de l'information.

M. Tribush (Observateur du Bélarus), se référant au rapport sur le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (E/2006/63), dit qu'il importe d'accélérer la poursuite des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information. L'aide internationale a un rôle majeur à jouer dans la définition des stratégies nationales en matière de TIC, la mise en commun des expériences nationales et la mise en œuvre de partenariats nationaux pour stimuler les progrès vers une société de l'information mondiale et équitable. À cet effet, le Bélarus, qui exécute un programme de grande envergure dans le cadre de sa stratégie nationale en matière de TIC, est prêt à faire part de son expérience.

M^{me} Liu Zhongxin (Chine) exprime sa reconnaissance pour la contribution du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique aux améliorations apportées aux services informatiques mis à la disposition des États Membres au Siège de l'ONU et en ligne. Son gouvernement, qui a prêté un soutien actif aux travaux du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, espère que la nouvelle Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement offrira un cadre à la coopération entre les diverses parties prenantes et facilitera ainsi la réduction du fossé numérique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

M^{me} Finskas (Observatrice de la Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, approuve l'évaluation positive des travaux du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications faite dans le rapport du Secrétaire général (E/2006/63). La réussite du Groupe d'étude dans la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information fait ressortir l'importance de la participation de toutes les parties prenantes à l'application et au suivi des textes issus du Sommet.

M. Lawrence (États-Unis d'Amérique) dit que le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2006/79) témoigne des progrès importants accomplis dans l'utilisation des TIC pour donner la plus grande efficacité possible aux travaux du Conseil économique et social et faciliter la tâche de ceux qui y participent. Le Secrétariat devrait tirer parti de la réussite du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique pour intégrer la gestion des TIC à ses opérations essentielles. Le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, qui a apporté une précieuse contribution à l'exploitation des possibilités offertes par les TIC au service du développement, illustre la façon dont un tel organe peut s'acquitter de son mandat dans une période limitée. Notant que cet organe a déjà un successeur, à savoir l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement, l'intervenant demande instamment à toutes les parties concernées par le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information d'éviter la prolifération de nouveaux organes et de veiller à ce que ceux qui existent déjà travaillent dans

la meilleure coordination possible, afin que les ressources disponibles soient utilisées au mieux pour créer des possibilités pour tous dans le domaine numérique.

La séance est levée à 13 heures.